



Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS)

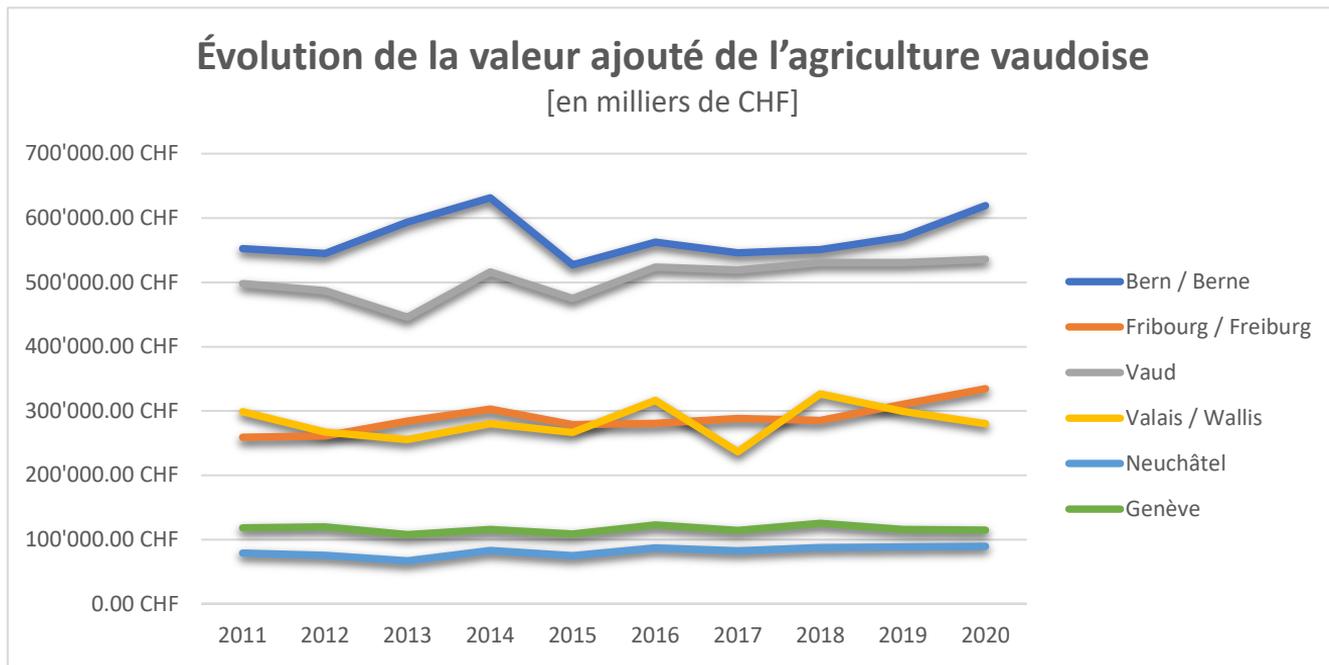
Rapport agricole vaudois et améliorations foncières

Mardi 19 octobre 2021

Politique et économie agricoles vaudoises

- **Un rapport qui doit être rendu une fois par législature**
- **Des objectifs présentés dans le programme de législature 2017-2022 (préparer l'agriculture à la PA fédérale 2022+)**
- **Un chapitre particulier consacré aux améliorations foncières (crédits-cadre)**

Valeur ajouté de l'agriculture vaudoise



Politique et économie agricoles vaudoises

Enjeux:

- **Maintien des paiements directs et négociation avec la Confédération**
- **Apparition de deux orientations d'exploitations:**
 - Exploitants qui optimisent la perception des paiements directs, tout en réduisant leur potentiel de production par une extensification volontaire
 - Exploitants qui augmentent au maximum leur production pour tenter de compenser la baisse importante, tant des prix à la production que celle des paiements directs
- **Pression de l'opinion publique et des consommateurs (traitements, détention respectueuse des animaux)**

Politique et économie agricoles vaudoises

Exemples de projets visant une utilisation efficiente des ressources naturelles dans le canton de Vaud

Ammoniac Vaud	2011	2016	Réduction des émissions d'ammoniac
Sol Vaud	2013	2019	Introduction de techniques culturales préservant le sol afin d'en améliorer la fertilité
Agriculture pollinisateurs et	2017	2022	Développement de techniques favorisant des mesures propices aux abeilles domestiques et sauvages
Irrigation Vaud	2018	2023	Techniques d'irrigation durable des cultures
Agroforesterie	2020	2025	Promotion de la pratique de l'agroforesterie sur les exploitations agricoles
Pestired	2020	2025	Réduction de l'utilisation des produits de traitement des plantes
Risc (en préparation)	2021	2025	Accompagnement des exploitants vaudois dans une démarche d'adaptation aux changements climatiques
RésOsem (en préparation)	2021	2025	Utilisation de méthodes de traitement des semences sans produits de synthèse

Protéger les eaux:

- Projets «Nitrates»: s'engager à mettre en prairie permanente les parcelles situées dans le bassin d'alimentation du captage.
- Projet «Phyto»: diminuer les résidus de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles

Politique et économie agricoles vaudoises

Autres mesures:

- Création d'une aumônerie agricole
- Simplification administrative et digitalisation des prestations
- Créer, promouvoir, et organiser une identité vaudoise associée à une marque vaudoise d'excellence
- Créer un pôle agricole pour la formation, la recherche et l'innovation (Imago)
- Poursuivre les actions encourageant l'utilisation des produits locaux et de saison dans la restauration collective publique et parapublique
- Le paquet lait: soutien à la production laitière vaudoise à hauteur de 10 millions de francs. Les mesures visent essentiellement l'autonomie fourragère et la production de lait de non-ensilage

Crédit cadre de 30 millions pour les AF, période 2021-2023

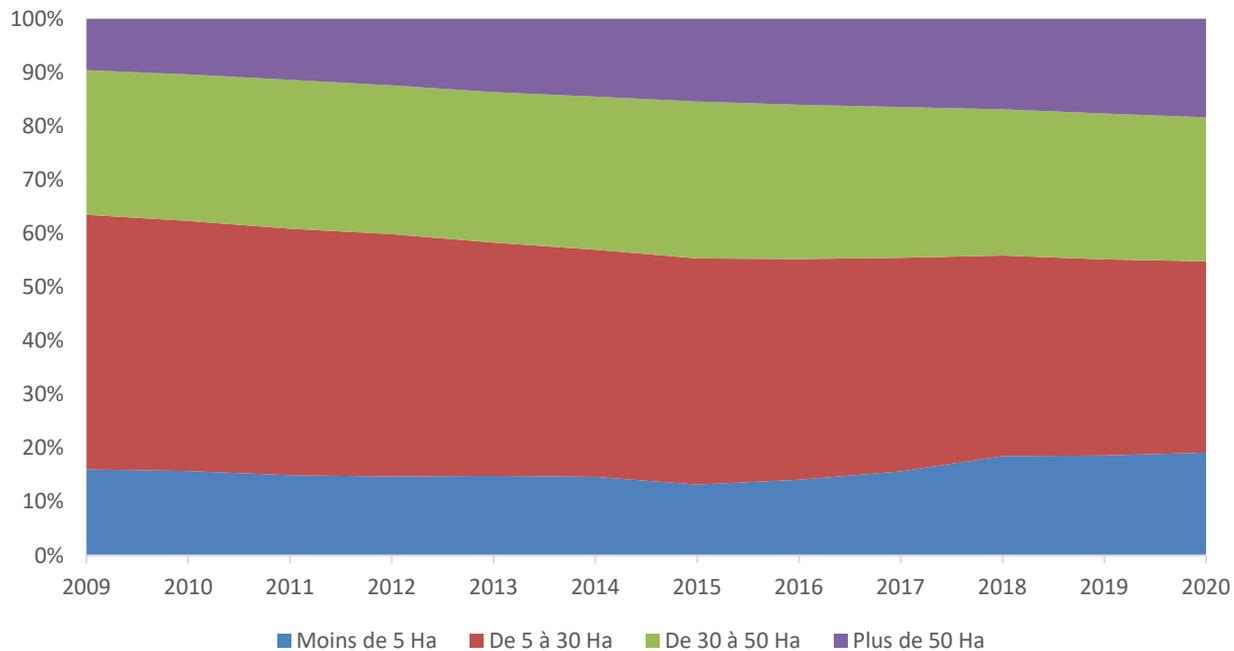
Contexte général:

- Agriculture soumise à des pressions et changements continus
- Disparition des exploitations agricoles vaudoises (-1%/an)
- Dérèglement climatique et effondrement de la biodiversité
- Réduction programmée des nutriments (azote et phosphore) et des produits phytosanitaires

Réponse:

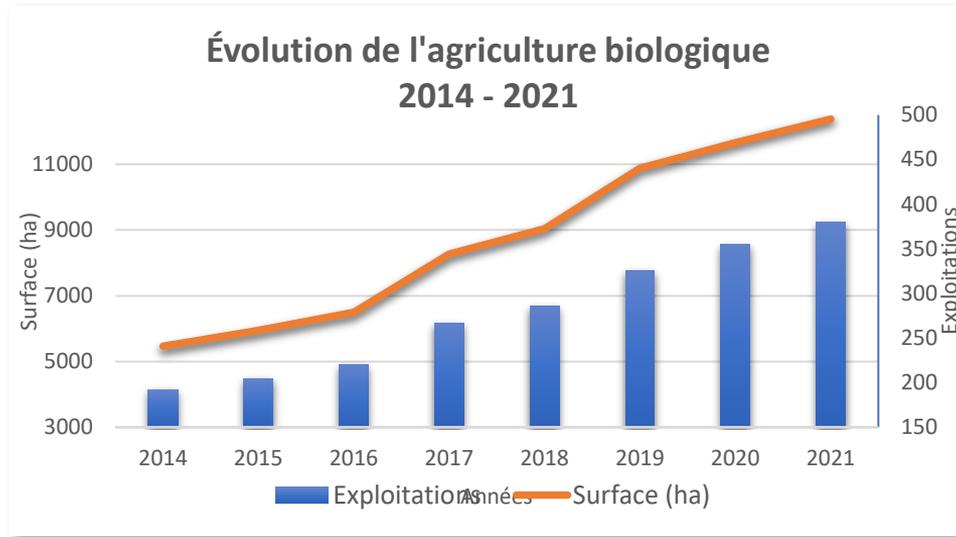
soutien et accompagnement dans les changements, notamment au travers des **Améliorations foncières**

Evolution des exploitations agricoles de 2009 à 2020



Les axes forts des Améliorations foncières

- **Créer** les bases de la souveraineté alimentaire
- **Diminuer** les coûts de production
- **Réconcilier** l'agriculture productive et l'environnement
- **Adapter** l'agriculture aux dérèglements climatiques



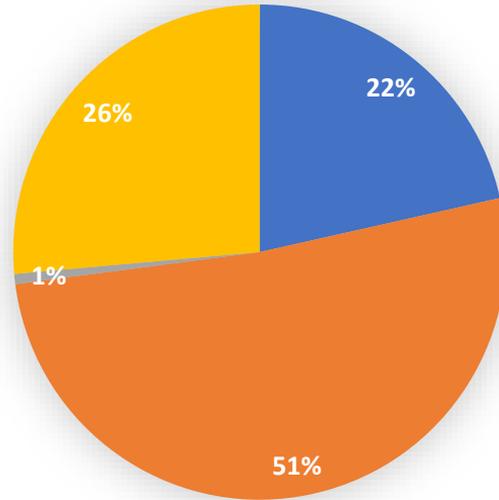
Les nouveautés du crédit-cadre 2021-2023

- **Accent porté sur la protection de l'eau**
 - Réchauffement climatique (irrigation)
 - Augmentation de la taille des fermes avec production animale (stockage des engrais de ferme)
- **Accent porté sur la protection des animaux**
- **Réduction des produits phytosanitaires**

En chiffres

- **Le crédit-cadre AF 2019-2021 est épuisé (24 millions)**
- **Exemple de critères pour « construire » et dimensionner le nouveau crédit-cadre de 30 millions, historiquement le plus élevé:**
 - Projets communaux
 - Travaux de syndicats en cours mais non aboutis
 - Projets de développement agricole régional (ouest vaudois, noix)
 - Mise en réseau écologique et valorisation du paysage rural
 - Protection des eaux (places de lavage, fosses, fumières, etc.)
 - Syndicats d'arrosage avec pompage dans les lacs
 - Consolidations des sols
 - Lutte contre l'érosion (demande fédérale)

Crédit cadre porcherie paille et soleil



■ 3 Porcheries SST - 748'800 CHF

■ 7 Porcheries SST/SRPA - 1'792'100 CHF

■ 3 Porcheries d'alpage - 22'900 CHF

■ Crédit cadre 19-21 - Montant octroyé pour des porcheries SST - 920'000 CHF

Liste des réalisations entrant dans le crédit-cadre

- ⌘ Remaniements parcellaires, y. c. travaux d'équipement, chemins et aménagements écologiques
- ⌘ Réseaux agro-écologiques, valorisation du paysage et stratégies agricoles régionales (SAR) (en projet pour la PA 2022+)
- ⌘ Construction de chemins et téléphériques d'alpages
- ⌘ Assainissements (évacuation des eaux)
- ⌘ Adduction d'eau, irrigation, approvisionnement en eau
- ⌘ Bâtiments ruraux
- ⌘ Projets liés au développement des filières de production
- ⌘ Projets de développement régional agricole (PDRA)
- ⌘ Fosses à purin
- ⌘ Electrification (viabilités)
- ⌘ Protection des sols
- ⌘ Recherches et études particulières (minéralisation des sols tourbeux, utilisation parcimonieuse de l'eau d'irrigation, courants vagabonds dans les constructions abritant du bétail, etc.)
- ⌘ Soutien au sens de l'art. 12 LLavaux (murs de vigne et mesures d'intégration des constructions agriviticoles).

AF, pour conclure

- AF, un travail qui concerne une multitude de partenaires et demande une concertation permanente (services de l'Etat, communes)
- Maintenir un équilibre entre intérêts économiques, écologiques et sociétaux (impliquant l'établissement de cahiers des charges types remis aux porteurs de projet)
- Une prise en compte de la protection de l'environnement, du paysage et de la biodiversité
- Le respect du programme de Législature (respect du PDC, gérer les ressources naturelles)
- **Consolider et diversifier l'agriculture**